



## **Déclaration SNFOC – CGT éduc'action – SUD éducation au CTP de Mayotte du 20 mars 2017**

Madame la Vice-rectrice,

Le 29 août 2016 paraissait un décret, relatif à l'emploi des agents contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Nous attendions ce décret depuis longtemps et l'espoir était grand. L'espoir de voir, une bonne fois pour toute, un cadrage national des conditions d'emploi de nos collègues non-titulaires, une amélioration de leurs conditions salariales et une reconnaissance de leur valeur professionnelle, exprimée dans le temps.

Les premiers échanges que nous avons eus avec les services du Vice-rectorat de Mayotte sur ces points étaient encourageants. Bien des points restés à améliorer, mais les discussions allaient dans le bon sens et nous étions confiants, une fois n'est pas coutume. Trop, probablement.

En effet, nos espoirs étaient illusoires. Ce que nous apprenons aujourd'hui est affligeant.

En l'état, nos collègues contractuels ne verront donc aucune amélioration à leurs conditions d'emploi. Pire, certains d'entre eux verront leur salaire rétrogradé à l'indice de l'échelon inférieur ! Nous ne parlons même pas des possibilités d'avancement qui ont été balayées sans même avoir été réellement étudiées.

D'autres choix sont possibles et il n'est pas trop tard pour bien faire, y compris dans le cadre de la récente circulaire nationale qui offre des pistes non explorées par vos services.

Chez nos collègues contractuels, qui seront peut-être majoritaires dans peu de temps - ne l'oublions pas – et qui permettent à notre service public d'éducation de survivre, l'espoir était grand. La colère de l'est pas moins,

comme le montre la motion écrite par ceux, parmi d'autres, qui exercent au collège de Doujani.

Madame la Vice-rectrice, ne désespérez pas ces collègues, ils méritent d'avoir des perspectives motivantes. En l'état, la mise en œuvre à Mayotte du décret du 29 août provoquera plus que leur déception. Un mouvement social est à craindre et, dans ce cadre, les organisations SNFOLC Mayotte, CGT éduc'action Mayotte et SUD éduc'action Mayotte sauront prendre leurs responsabilités, n'en doutez pas.

Nous vous demandons donc, Madame la Vice-rectrice, d'organiser dans les plus brefs délais un groupe de travail avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels, afin de permettre de trouver des solutions sur ce dossier crucial.

Les organisations SNFOLC Mayotte- CGT éduc'action Mayotte – SUD éducation Mayotte.